

Tennis – Club de Montagnac

Règles :

- la cotisation est valable pour l'année calendaire,
- dans le cas d'abandon de l'abonnement, le badge et les clés doivent être rendus à la mairie au plus tôt. La caution sera remboursée,
- dans le cas de conservation du badge et des clés, l'abonnement est dû. La caution ne sera pas restituée, elle sera utilisée pour acheter de nouveaux badges,
- pour recevoir un badge, il faut fournir une photo d'identité qui est accrochée au badge,
- tout joueur sur le court doit posséder un badge et disposer d'une responsabilité civile,
- la réservation du court se fait à l'aide des badges positionnés sur le tableau,
- lors d'une réservation, après 15 minutes de retard, le court est considéré comme libre,
- tout joueur sur le court doit être en tenue correcte, sportive, hygiénique avec des chaussures compatibles au revêtement du court (qui ne laissent pas de trace).

Abonnements :

- carte annuelle personnelle : 40 €,
- carte saisonnière personnelle : 23 €,
- ticket horaire personnel : 7 €,
- gratuit pour les enfants de moins de quinze ans d'un abonné.

Caution et cotisation :

- une caution de 15 € est demandée pour recevoir un badge et une clé du court,
 - cette caution est rendue lorsque le badge est restitué en fin d'année après abandon de l'abonnement,
 - cette caution est acquise par la municipalité lorsque le badge n'est pas restitué en janvier de l'année suivant celle de l'abonnement non renouvelé,
- les cotisations sont à envoyer à la mairie de Montagnac-Montpezat ou peuvent être remises lors d'une réunion de début d'année,
- les chèques devront être libellés à l'ordre du trésor public.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- la mairie de Montagnac-Montpezat au 04.92.77.53.65,
- monsieur Paul CURTY au 06.79.37.63.39.